

PERSONNAGES SOMMIEROIS DE LA REVOLUTION

OUBXET dit César

Notre ville de Sommières et son château féodal, ont joué depuis le haut Moyen-Age un rôle prépondérant comme place forte: position des Bermond dominant le pont sur Vidourle, place de sûreté du protestantisme, pièce maîtresse du bouclage des Cévennes huguenotes, caserne face à l'Espagne. De tous temps les militaires ont occupé ces lieux stratégiques qui ont vu naître de nombreux officiers de haut rang.

Si deux rues portent les noms du général de brigade Bruyère, baron d'Empire (1772-1813) et du colonel d'infanterie Vialla (1764-1850), qui sont seuls connus de nos concitoyens, aux Archives de l'Armée à Vincennes nous avons encore retrouvé les dossiers de Fulcrand de La Roque Montel colonel, gouverneur des Antilles (1740-1822) et Charles de La Pascalie seigneur de Martignac, (1731-1793), lieutenant général des armées du Rhin²³⁷. En outre, les hasards de nos recherches nous ont permis de consulter celui du général de brigade Oubxet dont nous allons

²³⁷ Voir Bulletins de Sommières et son Histoire N°3 et 4.

retracer la longue carrière.

Raymond César Oubxet est né à Sommières le 2 mars 1740; il était fils de Raymond Oubxet, maître chirurgien et de Françoise Boudon; le parrain qui a signé l'acte de baptême était César de Bap, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis.

Le père qui a exercé les fonctions de chirurgien major au château avait été désigné comme maire le 27 janvier 1791. Mais ses idées politiques lui avaient valu d'être destitué le 20 juillet 1793 et remplacé par Antoine Viger.²³⁸

Raymond César, veuf de Marie Lafage, décède à Sommières dans la maison de Monsieur Dumas au Bourguet, le 8 février 1813, à onze heures du soir; il est âgé de soixante-treize ans.²³⁹

Le premier novembre 1759, âgé de dix-neuf ans, il s'engage comme soldat au régiment de Bourgogne infanterie, devenu en 1791 le 59 ème régiment d'infanterie. Le 7 février 1763, à 23 ans il est nommé sergent et ce n'est que le 5 juillet 1775 qu'il est fourrier²⁴⁰; il est âgé de 35 ans.

Sa carrière va alors s'accélérer: le 23 mai 1779 le voici major et le 1er février 1784 porte drapeau. Le 1er avril 1791 il reçoit les galons de sous-lieutenant et au bout de quelques mois

²³⁸ Registres de délibérations du Conseil Municipal à la date du 20/ 07/1793. « *Le Conseil Administratif du Département, celui du District, de même que le Conseil Général de la Commune de Sommières....considérant que plusieurs membres de la municipalité et notables de la commune de Sommières sont entachés d'incivisme et de fédéralisme, arrêtent: Oubxet, maire, Penchinat, André Castan, Poujol Aîné, Ph. Vidal, Genoulhac et Dalbenas, officiers municipaux de la commune de Sommières demeurent destitués de leurs fonctions* ». Oubxet sauvera sa tête de justesse.

²³⁹ Registres d'Etat Civil de la ville de Sommières.

²⁴⁰ Les sergents fourriers participent sous les ordres de l'adjudant au travail administratif des unités.

ceux de lieutenant, le 12 janvier 1792. Sept mois après, le 1er août 1792, il devient capitaine; dix jours plus tard, le 10 août nous le retrouvons chef de bataillon et le 14 octobre général de brigade.²⁴¹

La liste de ses campagnes est connue.

En 1761 il sert sous Montalembert à l'île d'Oléron²⁴² et sous l'Eguille en 1762 à l'île Madame, îlot situé à l'embouchure de la Charente. 1769 le trouve en Corse, où, sous les ordres de Devaux, il participe à la lutte contre la résistance de Paoli à la domination française qui s'achève le 8 mai au combat de Pontenuovo.

Le 8 septembre 1792 Montesquiou²⁴³ attaque en Savoie le roi de Sardaigne; le 22 octobre, les Savoyards demandent le rattachement à la France. Le capitaine Oubxet, avec l'armée des

²⁴¹ « *Il ne sera jamais reconnu dans ces deux grades* ». Annotation sur le *Certificat de Services militaires " fait au Fort de la Montagne le septième jour de Ventôse, l'an second de la République française une et indivisible »* signé Corgnot, Boisbertrand, Chesneau et par des officiers, sous-officiers et soldats du 59ème régiment d'Infanterie. Au total 26 signatures. Ministère de la Guerre. Archives administratives. Lives. Vincennes.

²⁴² Marc René de Montalembert (1714-1800), général, entré au service en 1732 employa tous ses loisirs à l'étude de l'art des fortifications, et fit construire en 1750, dans ses propriétés de Ruelle, près d'Angoulême, des forges considérables, fournissant à la marine des canons et des projectiles. Attaché pendant la guerre de Sept Ans aux états majors de Suède et de Russie, il servit ensuite en Bretagne, fortifia l'île de Ré, défendit l'île d'Aix contre les Anglais en 1779. En 1790 il ne put obtenir de l'Assemblée Constituante le paiement des six millions qui lui étaient dus pour ses forges qu'il avait cédées à la marine. Quoique ruiné, il continua à s'occuper de fortifications. Montalembert fut un précurseur de la fortification moderne.

²⁴³ Anne Pierre, marquis de Montesquiou - Fezensac (1776-1798) général, maréchal de camp, député, rallia un des premiers le Tiers Etat et s'occupa des questions financières. Administrateur du département de Paris, commandant l'armée du Midi, il rétablit l'ordre à Avignon et occupa la Savoie à la tête de l'armée des Alpes. Il reçut l'ordre de chasser les Bernois de Genève, mais préféra négocier; destitué, il se retira en Suisse jusqu'en 1795. Il était membre de l'Académie française.

Alpes, participe aux combats. Les galériens de Marseille et de Toulon s'étant rebellés il sert sous d'Albignac qui vient remettre de l'ordre.

En 1793 le général Carteaux²⁴⁴ soumet le midi royaliste, reprend Avignon qui s'était révolté et entre dans Marseille. Notre jeune général de brigade fait partie de l'expédition.

Toujours avec l'armée des Alpes, en 1794, il sert sous Dumas²⁴⁵ avant de commander à Lyon, puis sous Moulin²⁴⁶. Mais il n'est pas compris dans le travail des états-majors du 13 juin 1795.

Le 24 juillet il reçoit sa lettre de cessation de service. Les représentants du peuple à Lyon, d'Espinassy, Ferroux et Poullain-Grandprey demandent son maintien pour assurer la police. « *Les représentants du peuple envoyés dans les départements de l'Ain, l'Isère, Rhône, Loire, Saône et Loire, investis des pouvoirs délégués aux représentants du peuple près les armées, sur les observations qui nous ont été faites par le général Moulin, que le général de Brigade César Oubxet et l'adjudant général Colinet viennent de recevoir leurs lettres de cessation de service et que*

²⁴⁴ Carteaux Jean François, (1751-1813) s'étant distingué le 10 août 1792 (prise des Tuileries) fut affecté à l'armée des Alpes, puis commanda le corps d'armée détaché contre les Marseillais fédéralistes. Nommé général, il entra dans Marseille et mit le siège devant Toulon. Remplacé par Dugommier, il défendit la Convention contre les sections royalistes. De 1804 à 1805, il commanda la principauté de Piombino en Toscane.

²⁴⁵ Thomas Alexandre Davy de La Pailleterie dit Dumas, général et père du romancier était le fils naturel d'un riche colon de Saint-Domingue. Il s'engagea en 1786 dans les Dragons de la reine où il se fit remarquer par sa haute taille et sa force herculéenne. Général de division en 1793, il commanda l'armée des Pyrénées-Orientales. Il combattit avec Bonaparte en Italie et en Egypte. Mais sa fidélité républicaine le fit tenir à l'écart par le Premier Consul.

²⁴⁶ Jean François Auguste, baron Moulin (1752-1810), ingénieur des Ponts et Chaussées, général en 1793, commanda l'armée des Côtes de Brest, puis l'armée des Alpes et l'armée d'Angleterre. Homme politique, élu Directeur, il s'opposa à Siéyès et Bonaparte. Le 18 Brumaire il fut retenu prisonnier. Il reprit du service sous l'Empire.

dans la circonstance actuelle où la police de la ville de Lyon est confiée à l'état-major de la place, il est important d'y pourvoir, vu qu'il lui est impossible de remplacer dans ce moment les dits officiers généraux Oubxet et Colinet, attendu qu'il ne reste dans l'armée que le nombre bien précis d'officiers généraux pour le service de la frontière,

Considérant que le service de la police dans la ville de Lyon ne peut être interrompu un instant sans que la chose publique en souffre et que le bon ordre soit compromis, que ce service ne peut se faire que l'officier commandant la place n'ait des collaborateurs dans ceux qui doivent composer l'état-major, arrêtons que le service du général de brigade César Oubxet sera prolongé jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné²⁴⁷ ».

Notre général ne doit pas en être immédiatement informé, puisqu'il écrit le 26 du même mois aux Représentants du peuple. La lettre n'est pas de sa main; seule la signature est de lui: le général éprouve bien des difficultés à tenir la plume :

« Le général de brigade César Oubxet commandant à Lyon vous expose que depuis le 1er novembre 1759 il est au service sans interruption jusqu'à ce jour; après avoir passé par tous les grades militaires il a été promu à celui qu'il occupe maintenant. Le nouveau travail sur les officiers généraux des armées vient de lui enlever son activité. Il n'est point porté sur le tableau des officiers conservés et a reçu au courrier une lettre en date du 25 Prairial (13 juin) de la Commission des armées de terre et de mer qui lui annonce sa suppression et le renvoy dans ses foyers. »

Le général César ignore les raisons qui ont pu servir de base à sa suppression, ses longs services, sa conscience de ainsi que la conduite qu'il a tenue avant et depuis la Révolution.

« Mais comme cette suppression ne présente aux yeux de ce général qu'un avenir affreux; il est sans fortune, sa paye étant

²⁴⁷ Ministère de la Guerre. Archives Administratives. Lives. Vincennes.

la seule ressource de son existence, de celle de sa femme et de ses enfants, il a recours à vous, Représentants. Vous êtes à même plus que personne de vous assurer de la triste position par les renseignements que vous pouvez prendre sur les lieux sur son compte: il vous demande à être continué dans ses fonctions soit à Lyon, soit dans telle autre place à votre nomination. Enfin il se repose sur l'intérêt que vous voudrez y prendre et la justice du comité de Salut Public²⁴⁸ ».

La lettre porte une note écrite de la main du général en chef Moulin.

« Vu et certifié les longs et bons services du général de brigade César, qui n'a cessé de servir avec le plus grand zèle et dévouement pour la République, ce qui est à la connoissance et peut être atesté par les différents représentans du peuple envoyés en mission à Lyon ».

Les représentants envoient la pétition au Comité de Salut Public en demandant de rendre Oubxet à des fonctions dont il s'est parfaitement acquitté. Le Comité, le 1er septembre, maintient César dans ses fonctions. Fin décembre il est employé à la 3ème division de l'armée des Alpes sous les ordres de Morard de La Bayette.

Le 18 mars 1797, César Oubxet est réformé et cesse ses fonctions le 10 mai. Le 27 du même mois, il écrit au ministre de la Guerre. Il a de plus en plus de difficultés pour signer.

« Citoyen ministre. J'ai reçu le 16 prairial l'ordre de cesser mes fonctions, en même temps que votre lettre du premier germinal par laquelle vous me prévenez que je ne suis point compris parmi les officiers généraux qui composeront l'armée des Alpes pendant la campagne de l'an 5. Je me suis en conséquence retiré dans la commune de Sommières département du Gard, que j'ai choisie pour mon domicile et où je vous prie,

²⁴⁸ Ibidem.

citoyen Ministre, de me faire toucher mon traitement, conformément aux Arrêtés des 8 et 9 fructidor dernier.... Salut et respect. A Sommières le 8 prairial l'an 5 de la République ». (27 mai 1797)²⁴⁹.

Eu égard à ses états de service et grâce, très certainement à ses appuis parmi les officiers supérieurs, César Oubxet est nommé président du conseil de révision de la 9ème division militaire du 6 avril 1798 au 21 décembre 1799. Il sera définitivement mis à la retraite le 27 octobre 1804, après quarante et un an, un mois, sept jours de service auxquels s'ajoutent cinq ans, dix mois, vingt cinq jours de campagnes; soit un total de **quarante sept ans et deux jours passés** au service de l'armée.

Nous ignorons s'il a reçu des blessures.

Toutefois, sur la fin de sa carrière, le général a dû être affronté à quelques problèmes dont le général Petit Guillaume serait à l'origine. Nous connaissons une lettre adressée à César par le général divisionnaire Carteaux, commandant en chef la 25ème division militaire, lettre qu'il envoie au ministre de la guerre le 21 mars 1800.

Voici le texte:

« Au quartier général à Paris ce 26 nivôse 8ème année de la République.

Au général de Brigade César Oubxet à Sommières, département du Gard.

A la réception de ma lettre vous pouvez regarder comme réparée l'injustice que vous avez éprouvée; j'espère qu'avant huit jours vous recevrez du ministre de la guerre une lettre satisfaisante et une réparation authentique.

Il ne faut point vous étonner du silence que j'ai gardé, attendu qu'il m'a fallu trouver le moment favorable auprès du général Bonaparte, premier Consul de la République, pour lui

²⁴⁹ Ibidem.

faire connaître l'acte arbitraire de mon successeur envers vous. Et ce n'est que hier au soir que j'en ai trouvé l'occasion; il s'est parfaitement rappelé de vous et m'a invité à lui remettre aujourd'hui sous les yeux, la note concernant votre affaire en m'assurant qu'il vous fera rendre sur le champ la justice qui vous est due. Je puis vous répondre qu'il ne passera pas vingt-quatre heures avant qu'il ait donné les ordres au ministre de la guerre. Soyez bien persuadé de cette vérité et comptez que malgré les grandes occupations du Général Bonaparte, il trouve le temps de s'occuper du militaire et de lui rendre justice.

Adieu, mon cher général, comptez que dans tous les temps je me ferai un devoir de vous être utile.

Je compte partir sans faute dans le courant de la décade prochain, et j'espère recevoir à Liège, une lettre satisfaisante de vous.

Salut et amitié. Carteaux signé. »²⁵⁰

Le dossier du général Oubxet comporte, à la date du 22 avril 1803, un certificat médical établi par le médecin et le chirurgien de Sommières, MM. Vitou et Chalbos.

*« Nous, soussignés certifions que le citoyen César Oubxet, général de brigade, domicilié à Sommières est affligé depuis longtemps des attaques de **goutte** très fréquentes aux extrémités supérieures et inférieures avec gonflement très considérable aux articulations des mains et des pieds qui le privent très souvent de pouvoir marcher. Il n'y a pas lieu de douter que les fatigues militaires, le dérangement du régime de vivre inséparable de cet état et la nécessité d'essuyer les variations qui surviennent dans les différentes saisons pour remplir ses fonctions du service, ont beaucoup contribué à développer cette maladie, en foi de quoi nous lui avons donné le présent pour lui servir et valoir en tout ce*

²⁵⁰ Ibidem.

que de besoin.

A Sommières le 2 floréal, an 11 de la république. »

La lettre est certifiée conforme par Viger, maire, et Maurin adjoint de la ville de Sommières.

Le 22 juillet 1804 (3 Thermidor An XII) Oubxet s'adresse à son Excellence Berthier, ministre de la guerre afin que son traitement de réforme soit couvert en forme de retraite.

« J'ai l'honneur de vous adresser mes états de service, mon extrait de baptême et un certificat de l'officier de santé constatant mes infirmités habituelles. Votre excellence est priée de me faire la grâce d'y jeter un coup d'oeil.

*Serait-il possible de changer mon traitement de réforme en solde de retraite? Malgré mes infirmités, le désir ardent que j'ai d'être utile, me ferait demander un commandement de place.... ».*²⁵¹

Le général de brigade César Oubxet est enfin mis à la retraite le 27 octobre 1804. Malheureusement nous ne connaissons pas le montant de celle-ci. Il va vivre au faubourg du Bourguet, malgré ses crises de goutte, jusqu'en 1813.

*« Du neuf février 1813, à huit heures du matin, par devant nous, Jean Encontre Gauthier maire de Sommières, officier de l'Etat Civil, ont comparu dans la maison commune le sieur Barthélémy Cadel fabricant de molletons âgé de trente huit ans, et Gabriel Rayan revendeur, âgé de vingt-neuf ans, les deux habitants de cette ville, qui nous ont déclaré que le jour d'hier, à onze heures du soir, dans la maison de M. Dumas au faubourg du Bourguet a décédé Raymond César Oubxet, général de brigade retiré, âgé de septante trois ans, veuf de Marie Lafage... »*²⁵²

Ainsi s'éteignait ce soldat qui avait servi sous l'uniforme

²⁵¹ Ibidem.

²⁵² Etat Civil. Archives Communales de Sommières.

quarante sept ans et deux jours sur les soixante et treize ans de sa vie.

A titre de conclusion nous citerons l'attestation rédigée au Fort de la Montagne le sept ventôse de l'an second de la République française, une, indivisible et démocratique, par les officiers, sous-officiers, soldats (25 février 1794):

*« Nous officiers, sous-officiers et soldats au cinquante neuvième régiment d'Infanterie soussignés, certifions à tous ceux qu'il appartiendra, que le citoyen Général César, a pendant le cours de ses longs services au dit régiment, donné dans tous les temps et dans toutes les occasions, des preuves de son amour pour le bien du service, pour le bon ordre et l'exécution des loix militaires; que depuis le commencement de la Révolution il a constamment donné l'exemple du plus pur civisme, d'un entier dévouement à la cause commune, et il s'est montré partout avec courage et fermeté comme un brave citoyen et un ardent défenseur de la Liberté et de l'Egalité. Ces bons principes qu'il a toujours soutenu et manifesté d'une manière digne d'un franc républicain, lui ont acquis l'estime et la confiance, non seulement de tout notre corps, mais encore de tous ceux qui ont servi sous ses ordres. Ce que nous attestons comme un témoignage rendu à la Vérité ».*²⁵³

Un militaire sorti du rang, et qui s'est élevé grâce à son courage au grade général, peut-il rêver d'un plus bel hommage?

Pierre Jacques Fulcrand DE LA ROQUE Seigneur de Montel

Pierre Jacques Fulcrand de la Roque de Montel, né à Sommières, a été baptisé dans cette ville le 20 mars 1740. Il était

²⁵³ Ministère de la Guerre. Archives Administratives. Lives. Vincennes.

fil de Jacques de la Roque de Montels²⁵⁴ seigneur de Vacquières, Vérargues, Toupiargues, Brouzet, Gailhan et de Anne Marguerite de Lort de Sérignan, petit fils de Noble Jacques de la Roque Seigneur de Montel et de Marguerite Mote du Merlet du Luc. Son oncle était Noble Fulcrand de la Roque d'Aspères.

Son parrain fut son grand-père paternel, sa marraine sa grand-mère maternelle Anne de Moissac veuve de Joseph Delort de Sérignan, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, chef d'escadre des galères du Roy.

Détail amusant, le 26 germinal an 3 (15 avril 1795), le maire Griolet et les officiers municipaux barrent sur l'acte d'état civil les mots : noble, de la, seigneur, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, messire etc. Une note indique : « *approuvé les ratures ci-dessus par nous maire et officiers municipaux* ». Signé Griolet, Vibert.

Pierre Jacques est l'aîné d'une famille de 7 enfants, 6 garçons nés en 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, et une fille née en 1748.

Sur la fiche de ses Etats de service il est considéré comme né le 24 mars 1740.

Il embrasse très jeune la carrière des armes. Le 26 octobre 1755, à seize ans, il est Enseigne au régiment de Vivarais, alors Brissac. Trois mois plus tard, le 8 février 1756 il est nommé Lieutenant.

Il fait les campagnes d'Hanovre en 1757, 1758, 1761, 1762. Le 15 mars 1762, il est capitaine.

Un « *mémoire* », inclus dans son dossier²⁵⁵ précise :

« *Capitaine en 1762, il fut laissé pour mort sur le champ de*

²⁵⁴ Montels commune d'Aspères; propriété non noble pour l'impôt.

La terre de Montels était passée dans la famille par héritage de la maison de Cambis à travers Jean de Cambis capitaine au régiment de Calvière, père de Théodore II de Cambis, baron de Fons, capitaine au régiment de Sérignan.

²⁵⁵ Archives Armée de Terre Vincennes (côte: 1791-1847, 1801-1817 n°48570)

bataille de Rosbach en 1757. Cet officier a fait quatre campagnes dans ce régiment, pendant les quelles il s'est trouvé à trois sièges, à quatre batailles et à plusieurs attaques de poste ou d'arrière-gardes ».

Réformé avec une pension de 300 livres, il revient au pays, le temps de se refaire une santé.

Il reprend du service dans son régiment en qualité de lieutenant le 28 mars 1766. Le 29 février 1768, il est à nouveau capitaine.

Le « *mémoire* » précise encore :

« Il n'a jamais demandé de congés, il a commandé plusieurs fois des détachements séparés des drapeaux, même un bataillon à Mont Dauphin (commune des Hautes Alpes, à l'entrée du Queyras, forteresse à la Vauban), à l'époque d'une revue d'inspection après la quelle il fut noté pour une Majorité, a fait un hiver les fonctions de major, il a été chargé d'exercer des divisions de modèle, et a commandé, devant plusieurs Inspecteurs ou Généraux les troupes que Messieurs Puységur, Cossé et Coutarrel ont voulu faire paraître.

Cet officier a eu un zèle et une activité qui lui ont toujours fait regarder ses propres intérêts comme un accessoire relativement à ceux de la patrie pour laquelle il fait et fera avec plaisir, les plus grands sacrifices, se trouvant heureux de pouvoir la servir sous tous les rapports ».

Le 23 avril 1782 il est capitaine de Grenadiers, le 17 mai 1789 il est nommé Lieutenant Colonel du Régiment d'Aunis.

En février 1791 il embarque pour la Martinique dont il est gouverneur pour sa Majesté. Il défendra l'île contre les anglais commandés par le général Ceuler. Il ne reviendra en France que le 18 ventôse an 2 (8 mars 1794).

Car le 2 avril 1793 il est nommé Gouverneur de l'île Ste Lucie La Fidèle. (Actuellement anglaise)

« Conseil exécutif provisoire 19 juin 1793. Le ministre de la Marine (Monge) expose que le citoyen Ricard Gouverneur de Ste Lucie La Fidèle s'est rendu utile par le bon état de défense... Cependant le ministre a rappelé cet officier et nommé à sa place le citoyen La Roque Montel. Les habitants demandent le maintien de Ricard. Le brevet de La Roque n'est pas encore signé ».

Nous connaissons par le Conseil exécutif provisoire du 26 octobre 1793 le salaire des officiers généraux dans les îles du Vent: officier général à la Martinique 50 000 livres, à la Guadeloupe 30 000 livres, Ste Lucie La Fidèle 25 000 livres²⁵⁶.

Il se retrouve à Tabago où il est pris d'assaut par les Anglo-Hollandais car il ne veut pas capituler.

C'est là, semble-t-il que commencent ses vrais ennuis.

« Le représentant dans l'Orne et la Manche au comité de Salut Public. Port-Malo (Saint Malo) le 29 germinal an 2 (18 avril 1794), Citoyens collègues. Par mon arrêté n° 794, en date du 9 de ce mois, je vous renvoyai les citoyens La Roque Montel, lieutenant colonel du 31° régiment d'infanterie, Forestier, capitaine, Viegil, lieutenant, et Villejégu sous- lieutenant au même corps, tous ex-nobles, et revenus de la Barbade en France sur un paquebot Anglais, à l'effet de vous rendre compte de leur conduite à Tabago et de vous donner les renseignements que vous seriez à portée de tirer d'eux sur la situation de nos colonies. Ces individus, que je fis partir sous l'escorte de la gendarmerie, doivent s'être déjà présentés devant vous, et, pour vous mettre en état de prononcer à leur égard, je m'empresse de vous transmettre une note qui a été adressée sur leur compte à la municipalité de Port -Malo, par les citoyens Etienne Peyre, Pierre Garnaud, officiers municipaux de l'île de Tabago, et Jacques Cartier, général de brigade, commandant la force armée à la Guadeloupe. Il en résulte que ces officiers sont tous suspects,

²⁵⁶ 921 000F, 552 600F, 460 000F de 1992

à l'exception du sous-lieutenant Villejégu... ». Signé Carpentier.

« Comité de Salut Public, 21 avril 1794. Le Comité de Salut Public arrête que les citoyens Laroque-Montel, lieutenant du 31^o régiment d'infanterie, Forestier, capitaine, Viegil, lieutenant, ex-nobles et revenus de la Barbade en France sur un paquebot anglais seront mis sur le champ en état d'arrestation dans la maison des Carmes ».

Le 28 juillet 1794 (10 thermidor) Robespierre est guillotiné et Laroque Montel sauve vraisemblablement sa tête.

« Comité de Salut Public. 9 août 1794. Les officiers d'infanterie La Roque Montel, Forestier, Vregille, détenus à la maison des ci-devant Carmes, seront sur le champ mis en liberté. Signé: Carnot. »²⁵⁷

« Comité de Salut Public. 24 septembre 1794. Le Comité accorde une indemnité, pour perte d'effets pris par l'ennemi, aux citoyens La Roque Montel, lieutenant colonel, ex-commandant à Tabago, Forestier, capitaine... ».²⁵⁸ Il a bénéficié de l'aide de Joséphine, vicomtesse de Beauharnais, Martinique oblige!

Laroque Montel décide de faire valoir ses droits à la retraite. Total : 42 ans 11 mois 22 jours passés sous l'uniforme.

Un certificat médical accompagne sa demande.

« Ce militaire produit un certificat des officiers de la Commission de santé établie à Paris en date du 8 vendémiaire an 3 (29 septembre 1794) qui constate qu'il a, à la partie postérieure de la tête, un enfoncement, qui paraît être la suite d'un trépan, qu'il paraît souffrir de douleurs aiguës, qu'ayant perdu presque toutes les dents inférieures, il ne peut déchirer la cartouche, que de plus son tempérament étant très fatigué, il n'est point propre au service militaire ».

Le 13 fructidor de l'an 2 (30 août 1794) il écrit au citoyen

²⁵⁷ Archives Nationales AF II 305

²⁵⁸ Etat Major de l'Armée. Service Historique. Vincennes.

Pyle, commissaire de la Commission de la Guerre, la lettre suivante. « *Citoyen Commissaire. Plus de grade de général dès que la loi des brevets s'y oppose; mais elle ne peut s'opposer à la réparation d'une injustice envers un patriote.*

Baunancourt mon cadet de beaucoup, en service et en grade de lieutenant colonel, a été fait colonel du 32^o régiment parce qu'il adhéraît aux opinions du traître Behague²⁵⁹. La raison contraire l'a empêché de me proposer ce même grade. Je réclame ta justice sur l'avis que t'a demandé le Comité de Salut Public sur mon mémoire. En me faisant nommer au grade de colonel en may 1791 époque à la quelle j'ay commandé en second l'isle de Ste Lucie, tu procurerai à un bon républicain le moyen de faire honneur à des dépenses nécessitées par les circonstances de la place que j'avais et une retraite plus considérable à la paix.

Salut et fraternité.

Pierre Jacques Fulcrand Laroque.»

Le 5 vendémiaire an 3, (26 septembre 1794) la mise à la retraite prend effet; Laroque touchera une pension servie de 3 094 livres. Il est âgé de 54 ans 8 mois 6 jours²⁶⁰.

(3 094 livres correspondraient à 56 162, 58 F de 1992).

Jacques Laroque revient au pays, à la Devèze, district de Montpellier commune de Vérargues, où il exerce la profession de

²⁵⁹ De Behague de Villeneuve Jean Pierre Antoine, né le 23 novembre 17. ? à Calais (62), débute sa carrière militaire comme volontaire au Régiment de cavalerie d'Egmont en 1741. Il effectue les campagnes :

1741-1742 Bohême

1743-1744-1745-1746 Flandres

1757-1758-1761-1762 Allemagne

1762-1763-1765-1766 Guyane

1791-1792-1793 Iles du Vent

Le 20 mai 1791 il prend rang parmi les Lts Généraux employés à la nouvelle organisation.

Emigré en 1793, il serait mort en Angleterre.

²⁶⁰ Sa fiche de retraite indique qu'il a obtenu une pension de 200L sur celle qu'avait son frère le 15 mai 1783. Il n'était donc pas le seul militaire de la famille.

cultivateur.

Il se rend à Sommières; les registres de délibérations du Conseil Municipal conservent la trace de son passage.

« Arrêté relatif à l'enregistrement d'une lettre au citoyen Laroque par le citoyen Monge ministre de la Marine.

Séance publique du vinctinquième frimaire an troisième de la République française, une et indivisible; le corps municipal assemblé en la forme ordinaire dans la salle de la maison commune présents les délibérans sous-signés. (15 décembre 1794).

A comparu le citoyen La Roque Montel cidevant Gouverneur de Lille Ste Lucie, à présent cultivateur habitant à la Devèze district de Montpellier département de l'Hérault qui a dit que le citoyen Monge Ministre de la Marine lui ayant écrit le second avril de l'an second de la République française (1794), et témoigné sa satisfaction sur la bonne conduite qu'il avait tenue dans Lille Ste Lucie et rendu justice à ses principes civiques de la manière la plus flateuse, il désire rendre publique cette pièce et surtout dans la commune de Sommières où il a pris naissance; en conséquence il prie la municipalité de vouloir bien permettre l'enregistrement et transcription sur les registres de ladite lettre et a signé.

P.J.F.Laroque.

Le corps municipal considérant que la conduite dudit Laroque Montel étant connue sous les rapports les plus avantageux, et que dans les crises de la Révolution il a mis ses principes en évidence, après avoir dûment entendu l'Agent National,

Arrête à l'unanimité que la transcription et enregistrement de la lettre du ministre Monge sera faite par le greffier... ».

Teneur de la lettre :

« Commission de Marine Administration des colonies.

Fidelle à la patrie vous avez courageusement défendu le poste qui vous était confié; vous avez repoussé de Ste Lucie la Fidelle l'esprit de rebellion, vous y avez fait germer les principes républicains et vous avez porté dans tous les coeurs les sentiments qui doivent animer les vrais français; la Convention Nationale applaudit à votre zèle et à votre conduite. Si le Conseil exécutif toujours jaloux de concilier la justice avec l'intérêt public, vous appelle au Gouvernement de Ste Lucie la Fidelle, je ne doute pas que cette nouvelle marque de confiance ne soit pour vous un nouveau titre pour mériter de la patrie; vous trouverez ci-joint votre brevet.

Signé : Monge. »²⁶¹

Ont signé entre autres, Puech, maire et Griolet, officier municipal qui s'amusera quelques mois plus tard à modifier l'acte de baptême de La Roque.

La royauté l'avait fait chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St Louis²⁶², la Révolution qui n'a pas de décorations, par l'intermédiaire de son ministre de la Marine le félicite pour sa conduite courageuse, soucieuse de la justice et du bien public.

La Roque avait-il vraiment adhéré aux idées de 1789, ou bien opérerait-il une manoeuvre intelligente pour sauver sa famille et sa fortune ? Le fait est qu'il y réussit parfaitement.²⁶³

Une nouvelle vie commence, plus paisible et bien différente de celle qu'il a connue jusqu'ici : le voici cultivateur dans son domaine de la Devèze, commune de Vérargues (34)

Le nom « *Devèze* » vient du latin : defensum, qui signifie : défens, pâturage ou bois communal dont l'usage est réglementé. Il

²⁶¹ Archives Communales de Sommières 1 D 1.

²⁶² La décoration ne figure pas dans ses états de service, mais est citée dans son acte de décès.

²⁶³ Le château de son grand père le Marquis de Montlaur est pillé par les habitants des villages voisins (2.4.1792). Lire : « *Le château de Pondres et les Montlaur* » A. Sauveplane. Lacour. Nîmes 1991

est impossible de déterminer l'usage précis de ces terres à l'époque où elles ont reçu leur nom actuel; dans plusieurs cas le nom donné primitivement est devenu celui d'une ferme. En 1668 il est question d'une méténaie appelée Devèse, puis en 1740, 1760 du château de la Devèse. Il est situé sur la commune de Vérargues (34).²⁶⁴

D'après une notice publicitaire distribuée par la Société Chevallier, actuel propriétaire, l'origine du château est inconnue. A la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, bâtisse et domaine appartenaient à Henry de Rochemore, Enseigne de vaisseau de sa majesté Louis XIV, représenté parfois devant notaire par Françoise de Vibrac, veuve de Jean de Rochemore, sieur de Montredon.

C'est vers 1694 que Henry de Rochemore effectua de très nombreux achats de terres ce qui laisserait penser que l'acquisition du domaine et du titre attaché à cette terre est proche de cette date.

Certains indices architecturaux et décoratifs permettent de situer l'édifice dans la seconde moitié du XVII^e siècle, certainement avant 1694, date à laquelle le château est mentionné. La forme des balustres de la terrasse, l'arc à clef centrale pendante est caractéristique de cette période et se retrouve à Montpellier dans certains hôtels.

La notice indique comme hypothèse vraisemblable, que la propriété appartenait au XVIII^e siècle à la famille Castaing de la Devèse, les lettres CDL figurant en monogramme sur la grille de la rampe d'escalier.

Elle semble attribuer à cette famille la mise en place des gypseries de la grande salle, sur le thème des quatre saisons liées aux travaux des champs et à la musique. Elles seraient l'oeuvre d'un artisan anonyme de la seconde moitié du XVIII^e siècle,

²⁶⁴ Les noms de lieux du département de l'Hérault. R. Hamlin. 1983.

certainement montpelliérain.

La décoration du vestibule, disparue en 1880, consistait en une scène paysanne ou militaire d'environ 1,50 m x 1,50 m, figurée sur des carreaux de faïence jaunes et bleus, encadrée de feuilles d'acanthé et attribuée à l'atelier des Collondres, potiers montpelliérains de la seconde moitié du XVII^e siècle.

P.J.F. de La Roque s'est marié; il a épousé le 23 mars 1772 Marie Thérèse Delphine Eugénie de Villardy de Quinson²⁶⁵.

Voici le texte de l'acte :

« L'an mil sept cent soixante et douze et le vingt trois de mars après une publication des bans faite à la paroisse d'Aspères par Messire Linon curé de la paroisse selon son certificat du vingt trois mars sans découverte d'aucun empêchement canonique ni civil, ayant obtenu dispense des deux autres de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Charles Prudent de Becdelièvre Evêque de Nîmes en datte du dix huit du présent. D'entre haut et puissant Sr Mre Pierre Jacques Fulcrand de La Roque de Montels capitaine au régiment de Vivarais fils naturel et légitime de haut et puissant Seigneur Jacques de La Roque Sgr. de Montels, Toupiargues, Vacquières, Brouzet, Gaillan et autres lieux, et de haute et puissante dame, Madame Marguerite Anne Delort de Sérignan d'une part.

Et vu le certificat de Messire Arnavon curé de la paroisse de St Agricol de la ville d'Avignon, légalisé le même jour par Messire Maliène vicaire général et official, signé par Philip secrétaire qui constate la même publication sans découverte d'aucun empêchement ayant obtenu dispense des deux autres de Mgr. l'illustrissime et révéredissime François Marie de Maugé archevêque d'Avignon en datte du dix neuf mars d'entre noble illustre demoiselle Mademoiselle Marie Thérèse Delphine Eugénie de Villardy de Quinson fille naturelle et légitime de haut

²⁶⁵ Archives Communales de Villevieille.

et puissant Sgr. Messire Henry Eugène Joseph de Villardy chevalier comte de Quinson, Sgr. de Pondres, Levila, St Pencrace, marquis de Montlaur, Sgr. du dit lieu de Montaud, St Bauzely de Montmel, St Drezeri, Ftanès²⁶⁶, St Germain, Favas, Liron, La Jalade, et St Hilaire de Beauvoir en Languedoc, Sgr. de Manluyer et de St André de la Fraissinouse en Dauphiné et autres places, de très haute et très puissante dame Madame Anne Jeanne de Crouzet d'autre part. Vu les pactes passés entre parties en datte du dix sept du courant, nous curé de Villevieille, après avoir pris le consentement des deux parties par parole, leur avons donné la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château de Pondres de nôtre paroisse en présence de Mre d'Araussin, André Bonnel, Augustin Vidal, Jean Pierre Nodin, Jacques Hercules et ... Servant signés avec les parties et autres parents et nous curé de Villevieille.

Ont signé : le Comte d'Hulst, La Roque de Montels, Quinson, Sérignan de Montels, Quinson; Delort d'Hulst, Quinson de Dions, Quinson Dufaux, d'Araussin, André Bonnel, Augustin Vidal, Nodin, Servant, Laurens, curé ».

L'acte de baptême de Marie Thérèse ne figure pas dans les registres de Villevieille. Elle a dû naître en Avignon le 6.8.1749. Son parrain est son frère Gabriel, Joseph, Raymond, sa marraine sa soeur aînée, Marie Delphine Albanie, depuis marquise de Coriolis Limay.

Le 23 octobre 1773²⁶⁷ est baptisée sa fille aînée, Françoise Thérèse, née le 15 du mois. Il est à cette époque Capitaine d'infanterie au régiment de Vivarais. Le couple habite Sommières.

Le parrain est Messire Jacques de La Roque de Montels

²⁶⁶ Il s'agit de Fontanès, Hérault.

²⁶⁷ Archives Communales de Sommières.

grand-père de la baptisée, auquel a prêté la main Messire Jean Baptiste Achille François de Paule de Villardy de Quinson, Prévôt du vénérable Chapitre de l'Eglise Métropolitaine Ste Trophime d'Arles. La marraine n'est autre que Haute et Puissante dame Françoise de Bornier de Crouzet Dufort, bisaïeule de la baptisée, veuve de Messire Pierre de Crouzet Président de la cour des Aydes, Comptes et Finances de Montpellier.

En 1776 naît une seconde fille Jeanne Anne Delphine Henriette. Son acte de baptême ne figure pas dans les registres de Sommières. Nous savons par son acte de mariage²⁶⁸ daté du 30.12.1798 qu'elle était alors âgée de 22 ans. Elle épouse Charles Jean François Lacour Lagardiolle de Conqueyrac, né en 1766.

Ont signé sur le registre :

Lacour Lagardiolle fils, le marié,
Henriette Laroque, la mariée,
Villardy Laroque, la mère de la mariée,
Lacour Lagardiolle, la mère du marié,
P. Laroque, un oncle de la mariée,
f.m Lacour Lagardiolle, le père du marié (ancien militaire),
Casimir Laroque, le frère de la mariée,
Chambon ,?,
P.J.F. Laroque le père de la mariée.

Le 9.7.1777 naît Jacques Joseph Fulcrand qui sera ondoyé²⁶⁹ le 18.10.²⁷⁰

Le parrain est Henry Eugène de Villardy comte de Quinson, Seigneur de Pondres Marquis de Montlaur, la marraine, Marthe de La Roque, veuve de Messire de Beringuier chevalier de St Louis.

²⁶⁸ Archives Communales de Vérargues.

²⁶⁹ L'ondoisement est un baptême administré en cas d'urgence dans la maison du nouveau né.

²⁷⁰ Archives Communales de Sommières 1D1.

Pierre Louis Casimir, le quatrième enfant est baptisé le 26 juillet 1779.

Le parrain est Pierre de La Roque de Montels, oncle du baptisé, lieutenant au même régiment, auquel a prêté la main Fulcrand de La Roque, frère du parrain. La marraine est dame Louise Pauline Delphine de Villardy de Quinson épouse de Guillaume Charles d'Arnoux, ancien capitaine au même régiment, chevalier de l'ordre de St Louis, pour laquelle haute et puissante dame Marie Marguerite de Calvisson, épouse de haut et puissant Seigneur Messire Joseph Villardy de Quinson Duffort marquis de Montlaur seigneur de Pondres et autres places, a présenté l'enfant.

Casimir épouse Marie Virginie Magdeleine Portal, née en 1786, décédée à la Devèze le 13.2.1844.²⁷¹

Pierre Louis Casimir décède à Lunel dans sa maison de la Grand Rue le 12 mars 1856 à l'âge de 77 ans²⁷². Sont venus annoncer le décès Henry Vézian, son gendre 50 ans propriétaire domicilié à St Laurent d'Aigouze et un notaire ami de la famille.

Le couple aura cinq enfants :

- Marie Thérèse Delphine Eugénie née le 19.12.1804.
- Marie Virginie Pulchérie Henriette née en 1805 (pas à Vérargues). Elle épouse le 26.2.1832 Antoine Auguste Bosc demeurant à Lunel.
- Simon, Casimir, Napoléon, né le 1.11.1806 (son parrain est Joseph son oncle alors âgé de 28 ans). A l'âge de 40 ans, en 1846, il épouse Adèle Roquefeuil (36 ans). Ils auront une fille Albanie, Clémence, Marie de Laroque, née à la Devèze le 23.2.1847, décédée à Lunel le 29.9.1847.

Veuf, il épouse en deuxièmes noces Eléonore de la Féline; de cette union naîtra un fils, tué en Afrique en 1879. C'est la fin des Laroque Montel.

²⁷¹ Archives Communales de Vérargues.

²⁷² Archives Communales de Lunel.

Casimir signe : Laroque fils.

- Françoise Honorine, Zéphirine Caroline née le 10.3.1808 (ou 1810). Elle épouse le 22.12.1834 Jean Henri Vézian agriculteur, 28 ans, de St Laurent d'Aigouze.²⁷³

- Pierre, Louis, Charles, Martial, né le 9.4.1817 et décédé le 23.6.1837.

Passée l'année 1844, dans l'Etat Civil de Vérargues ne figure plus aucun Laroque.

C'est très vraisemblablement après 1779 que P.J.F. de La Roque a fait l'acquisition du château et domaine de la Devèze.

Le 30 août 1797, P.J.F. Laroque²⁷⁴ enregistre un acte de décès, il est agent municipal, officier d'état civil.²⁷⁵

Le 1 juillet 1802 il signe l'Etat Civil : Laroque, maire. Nous retrouverons sans interruption cette signature jusqu'au 31 décembre 1818, où elle apparaîtra pour la dernière fois sur le registre. Il aura donc été Maire de Vérargues pendant 16 ans. Le 26 mai 1822, âgé de 83 ans, il décède à 4 heures du matin dans son château de la Devèze. Il était veuf.

Ainsi se termine cette longue vie qui pourrait -être le sujet d'un roman d'aventures.

Qu'est-il advenu de sa famille ?

Nous ne trouvons aucune trace du décès de son épouse Marie Delphine, Eugénie Villardy. Elle dû décéder ailleurs qu'à Vérargues et après 1799, car elle est présente au mariage de sa fille cadette (30 nivôse an 7 soit le 19.1.1799).

La mairie de Conqueyrac ayant brûlé, nous ignorons ce qu'est devenue la famille Lacour Lagardiolle. Nous savons sûrement qu'à partir de 1856 ce nom ne figure plus dans cette

²⁷³ Françoise aura certainement en dot le rendez-vous de chasse de la Devèze, actuel " Mas de Vézian ", vendu à la famille Malet de Castric.

²⁷⁴ Il signe maintenant P.J.F.

²⁷⁵ Archives Municipales de Vérargues.

commune. Rien sur la fille aînée, Françoise; ni sur Joseph.

Veuf, Pierre Louis Casimir s'était retiré à Lunel où il était décédé. Son épouse était-elle originaire de cette ville ?

C'est alors le démantèlement du domaine :

Pierre Louis Casimir vend à Marie Joseph Auguste Portalon de Rozès des terres et dépendances du château (Sarran Notaire 29.4.1847. Conservation des hypothèques, Montpellier 8.5.1847 vol. 392).²⁷⁶ Portalon de Rozès revendra rapidement à la famille Monjon ce qu'il avait acquis six ans auparavant; (16.4.1853).

Qu'est-il advenu du château et du reste du domaine ?

Le général d'Exéa, (nous possédons la copie d'une lettre écrite à Lunel et datée du 29.9.1856), en fut propriétaire; l'avait-il acquis à Casimir, ou y avait-il eu, entre temps, un ou plusieurs autres propriétaires ?²⁷⁷

D'Exéa-Doumerc Antoine Achille, né le 24 février 1807 à Narbonne (11). Débute sa carrière militaire comme élève à l'Ecole Spéciale Militaire le 5 novembre 1823. Il gravit tous les échelons de la hiérarchie. Le 17 août 1870 il commande la 1ère division d'Infanterie du 13ème corps d'Armée; le 7 novembre 1870, il commande en chef le 3ème corps de la 2ème Armée de la défense de Paris.

Placé dans la position de disponibilité à dater du 1 novembre 1872. Il décède au château de la Devèze le 9 février 1902.

La liste de ses campagnes, actions d'éclat, citations et décorations est impressionnante.²⁷⁸

La veuve du général, décédé à 95 ans, vendit le domaine à Mr André Grassion. (1858-1924). Ce dernier, « *par tous ses liens,*

²⁷⁶ Archives de la famille Monjon.

²⁷⁷ Correspondance avec Mr Jean Grassion, petit fils de Mr André Grassion, ancien propriétaire.

²⁷⁸ Etat Major de l'Armée. Service Historique. Vincennes.

*appartenait à une famille Auvergnate. Né à Lempdes, Puy de Dôme, marié au Cendre, même département, à Gabrielle Fredot, maire de cette seconde localité de 1888 à sa mort, négociant et viticulteur au Cendre, il avait, à la suite de la crise du phylloxéra, transporté ses activités professionnelles à Lunel, en fin du XIX^e siècle, sous la raison familiale : "GRASSION-FREDOT". C'est avant la grande guerre qu'il avait acquis le domaine de la Devèze et à la paix qu'il le revendit à la famille Chevalier ».*²⁷⁹

La Sté Chevallier actuel propriétaire indique sur son prospectus qu'outre le château, elle possède 18 ha de muscat, 64 ha d'A.O.C, 19 ha de vin de table. Ajoutons à cela 50 ha de bois, terres, landes. A l'époque de sa splendeur l'ensemble devait être important.

Dans son «*Guide du département de l'Hérault* » en 1827, J.M Amelin écrit : « *Ce village (Vérargues) n'offre rien de remarquable. Une maison, que le propriétaire prend peut-être pour un château, à cause qu'il y a fait mettre une grille... Cette commune est traversée par la voie romaine, qui passe dans le bois taillis de la Devèze, appartenant à Monsieur de Montels.*

Il y a à Vérargues un cabaret; mais nous nous rappelons que ce petit village a eu le malheur de produire un monstre et nous fuions.... »

Charles DE LA PASCALIE **Seigneur de Martignac**

Sommières 17 janvier 1731: « *Messire Pierre de la Pascalie de Martignac Capitaine dans le Régiment de Médoc infanterie, fils de défunt Messire Joseph de la Pascalie et de dame Ursule Deguerny de la ville d'Agen a épousé demoiselle*

²⁷⁹ Correspondance avec Mr Grassion.

Françoise de Gondin, fille de défunts Messire Louis de Gondin Chevalier Baron de Boisseron et de Dame Gabrielle de Roche de cette ville ».

De cette union devait naître leur fils Charles.

« Le trentième jour du mois de juin Charles de Pascalie fils légitime et naturel de messire Pierre de Pascalie Sieur de Martignac capitaine au régiment de Médoc infanterie et de dame Françoise Gondin a été baptisé né le 26 de ce mois. Son parrain a été messire Charles de Pascalie son oncle absent, monseigneur de Gondin son oncle l'ayant tenu à sa place. Sa marraine dame Madeleine Danout veuve de Mr Martin avocat au parlement de Paris. Les parties signées. Sa grand tante Martignac, Danout de Martin, Boisseron, Fine curé. »

Le jeune Charles deviendra un brillant officier, mais sa fin sera tragique. Son dossier qui figure aux Archives de l'Armée de Terre à Vincennes²⁸⁰ nous permet de suivre son parcours à travers les guerres de Louis XV, Louis XVI, et de la Révolution.

La fiche des services nous indique qu'il est né le 26 juillet 1731. Il y a donc une erreur de 1 mois.

Dame Françoise jeune orpheline, avait dû rapidement succomber au charme du beau Capitaine, puisque leur fils viendra au monde 5 mois, 19 jours après leur mariage. (Trois ans plus tard elle sera veuve.)

Il embrasse très jeune la carrière des armes, ce qui est normal pour le fils aîné d'un militaire, orphelin à 3 ans.

Le 17 avril 1744, à l'âge de 14 ans il est nommé Lieutenant au 2ème régiment Royal Roussillon; le 1er novembre il est Enseigne et le 30 novembre 1745 Lieutenant en premier.

Il participe aux campagnes de 1745, 1746, 1747, 1748 en Flandres. Le 25 octobre 1746 il est Capitaine. En 1756, 1757, 1758, 1759 il combat en Allemagne où il est blessé d'un coup de

²⁸⁰ Archives de l'Armée de Terre. Lieutenant Général 1ère série n°1291.

feu à la jambe à Berghen (1759). En 1760 il assiste au Canada à la reddition de Montréal, dernière place française. Chevalier de St Louis, le 25 juillet 1762, à 31 ans il obtient le grade d'Aide Major, le 20 avril 1768 celui de Capitaine de Grenadiers, le 26 décembre de la même année celui de Major du Régiment de Touraine; le 27 juillet 1769 (38 ans) il est élevé au rang de Lieutenant Colonel. « *A fait 1768 et 1769 en Corse; il a eu une belle rencontre en attaquant 800 Corses retranchés, avec sa seule compagnie de grenadiers.* »

Il est jugé: « *très bon officier, fort instruit, a été un Major de distinction, fait pour bien servir partout* ».

La politique belliqueuse de Choiseul est rejetée par Louis XV; plus de campagnes militaires; plus de nouvelles de Charles. Le 29 septembre 1775 il est cité comme Lieutenant Colonel du régiment du Perche.

Le 5 décembre 1781, le voilà Brigadier d'infanterie et le 9 mars 1788, Maréchal de Camp. Le 12 août 1790 il est chargé de la vérification des comptes des régiments; le 22 mai 1792 il est Lieutenant Général²⁸¹ employé à l'armée du Haut Rhin sous d'Harembure²⁸².

Le 16 août il commande le camp de Huningue à la place

²⁸¹ Lieutenant Général: charge créée en 1640, réorganisée par Louis XIII en 1621, supérieure à Maréchal de Camp. Abolie en 1793, remplacée par Général de Division, rétablie de 1818 à 1848.

²⁸² D'Harembure Louis François Alexandre, né le 12 février 1742. Débute sa carrière militaire le 1er février 1757 comme cornette dans le Rgt de Beauffremont dragons. "A fait les campagnes d'Allemagne de 1759, 1760, 1761, 1762 et celles de 1792 et 1793 à l'Armée du Rhin..."

Maréchal de Camp le 9 mars 1788, commandant une brigade de troupe à cheval en Artois le 1er avril 1788, Lieutenant Général employé le 19 mars 1792, a cessé ses fonctions le 1er juin 1793, ayant été réformé par la nouvelle organisation des Etats Majors du 15 mai précédent. Au total six campagnes, soit 42 ans et 4 mois. Mis en accusation par décret de la Convention du 13 mars 1793, acquitté par le Tribunal Révolutionnaire le 22 février 1793." Décédé le 27 octobre 1828. Ref: Archives Administratives du Ministère de la Guerre. Officiers Généraux. Vincennes.

d'Aiguillon²⁸³ et le 6 septembre il abandonne son emploi.

Le premier octobre 1779 le roi lui avait octroyé une pension de cinq cents livres sur l'Ordre de St Louis. Signé à Versailles. Louis.

Sa solde était la suivante:

Pension	345 livres
Pension sur St Louis	500 livres
Augmentation	300 livres
Traitement	200 livres

	1345 livres.
Soit environ	16000 € de 2008.

Nous apprenons que son père a été tué à la bataille de Parme (1734. 19 juin)²⁸⁴ et qu'à ce titre le 23 may 1766 il a obtenu une pension de 300 livres.

Si Martignac abandonne son poste c'est qu'il est devenu suspect.

Un texte du 23 août 1792 indique pourtant que « *M. de Martignac, maintenant employé dans le Haut Rhin, marque aussi le désir de bien servir. Il n'a fait aucune déclaration, ne tient aucuns propos répréhensibles et ne donne, par sa conduite, aucune raison de se méfier de lui* ». ²⁸⁵

Pourtant, le 26 août, de Huningues, les Commissaires écrivent au

²⁸³ Armand de Vignerot du Plessis de Richelieu duc d'Aiguillon, 1761-1800, député de la noblesse aux Etats Généraux. Maréchal de Camp à l'Armée du Rhin en 1792, décrété d'accusation après le 10 août pour avoir désapprouvé certaines mesures de l'Assemblée Législative, se réfugia à l'étranger. Rayé de la liste des émigrés, il se préparait à rentrer en France lorsqu'il mourut à Hambourg.

²⁸⁴ On lira avec intérêt: « *L'Armée et ses problèmes au XVIIIè siècle* » par E.G Léonard. Plon 1958 ainsi que: « *Histoire de l'armée de Condé pendant la Révolution Française* » de R.Bittard des Portes. Paris 1905.

²⁸⁵ Mission à l'Armée du Rhin p.85 T1.

Général Biron²⁸⁶ et lui témoignent leur désapprobation de ce qu'il emploie le Lieutenant Général de Martignac dans le département du Haut Rhin.²⁸⁷

Voici la réponse du Général Biron aux commissaires:

« Wissembourg 27 août 1792. Au quartier général à Wissembourg le 27 août 1792, an IV de la Liberté.

Messieurs,

Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date de Huningues le 26 de ce mois. Vous me paraissez désapprouver que j'emploie M. de Martignac dans le Haut Rhin. Permettez-moi messieurs, de vous présenter quelques observations. M. de Martignac est Lieutenant Général employé dans l'armée du Rhin; il n'a point fait de déclaration, vous ne l'avez pas suspendu de ses fonctions; je n'ai donc pas le droit de l'interdire; s'il n'est pas interdit, il doit donc être employé quelque part, et il faut nécessairement que se soit ou à Landau, ou au commandement du camp de Wissembourg, ou à celui de la ville de Strasbourg, ou dans le Haut Rhin. Je ne crois pas avoir besoin de vous expliquer pourquoi j'ai préféré ce dernier parti, puisque si M. de Martignac ne mérite pas votre confiance, il serait plus dangereux de l'employer partout ailleurs dans l'armée du Rhin, son grade de Lieutenant général le mettant en chef dans tous les points depuis le départ de M. Kellermann, excepté dans le Haut Rhin où il sera subordonné à M. d'Harambure, lieutenant général son ancien.

Permettez-moi, Messieurs, de vous observer qu'il devient de

²⁸⁶ Armand Louis de Gontaut, duc de Lauzun, duc de Biron. Député de la Noblesse en 1789, Lieutenant Général en 1792, Général de l'Armée du Rhin puis d'Italie. Lutte contre les Vendéens en 1793. Il sera guillotiné la même année. Son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe. Il avait scandalisé ses contemporains par l'excès de ses débauches.

²⁸⁷ Correspondance générale de Carnot p.92.

la plus importante urgence de faire remplacer immédiatement à Strasbourg les quatre lieutenants-colonels d'artillerie que vous y avez suspendus de leurs fonctions, ou de faire lever cette suspension, car le Décret de l'Assemblée Nationale porte que tout officier suspendu ne doit approcher de 20 lieues de l'Armée où il servait, et aucun officier ne peut être soumis à aucune responsabilité relative à la place de Strasbourg, s'il est privé des secours des officiers instruits de l'artillerie. Les suspension des officiers généraux et de beaucoup d'autres sont ordinairement d'une médiocre importance; mais celle d'un officier d'artillerie ou du génie qui connaît bien une grande place peut avoir les suites les plus funestes.

Daignez donc, Messieurs, joindre vos efforts aux miens, pour obtenir sur-le-champ des remplacements sans lesquels la sûreté de Strasbourg est évidemment compromise. » Le Général de l'Armée du Rhin. Biron .²⁸⁸

Les archives de l'Armée de Terre conservent un document dont voici la teneur; le nom Martignac est écrit en grosse lettres dans la marge.

Extrait de lettres communiquées par le Général Meunier et dont les originaux sont restés dans son cabinet. (Elles ne sont pas classées par ordre chronologique) :

« Du 7.7bre, lettre de Martignac à Biron, en rappelant une précédente par laquelle il rendait compte de l'émigration de d'Aiguillon.

Du 7.7bre, lettre des Amis de la Liberté et de l'Egalité à Biron annonçant l'arrestation d'une voiture d'effets de Martignac dont la visite a prouvé qu'il avait agi comme parti pour des lieux éloignés et pour toujours. Il s'y est trouvé des lettres très inconstitutionnelles et qu'en conséquence on l'a mis chez lui en

²⁸⁸ Correspondance générale de Carnot p.110.

état d'arrestation.

6.7bre, lettre de l'Adjudant Général Xaintrailles à Biron confirmant les mêmes faits.

6.7bre, lettre de Martignac à Biron annonçant que d'Aiguillon est parti le même jour avec armes et bagages.

5.7bre, Biron à Servan annonçant que bientôt Martignac et d'Aiguillon inspireraient une méfiance générale et ne pourraient plus être employés.

12.7bre, Biron mande que ne pouvant plus compter sur Martignac depuis son arrestation, il lui conseille de se rendre à Paris.

16.7bre, lettre de Biron qui sans accuser réception d'aucun ordre du Ministre combat fortement la destitution de Martignac.

10.7bre, lettre du Ministre à Biron portant que d'Aiguillon ayant tranché la difficulté, il faudrait la trancher pour Martignac.

13.7bre, lettre du Ministre à Biron dont voici les termes: j'avais bien pensé ne plus compter sur Martignac. Veuillez donc à ne le plus compter dans votre armée.

Du 21, lettre de Servan à Biron qui le remercie d'avoir pris à l'égard de Martignac la voie de mander qu'il vienne rendre compte.

20.7bre, Martignac est à Strasbourg et demande d'aller aux eaux à Nieder Braun, permission qui lui a été donnée en lui répétant qu'il ne peut plus être employé dans l'armée du Rhin. »

Martignac profite très certainement de cette autorisation pour filer à l'étranger.

Son dossier contient la dernière pièce suivante: « Attention Martignac. Pour le citoyen d'Hillerin. Extrait d'une lettre du Général Biron de Strasbourg le 20.8bre. Le Lieutenant Général est émigré, il m'a écrit de Basle (Bâle) la lettre la plus bête, la plus insolente et la plus inutile.» La lettre de Biron n'est pas

datée.

Charles de Martignac, après quarante huit ans au service de l'armée française s'enrôle dans l'armée de Condé.

Louis Joseph de Condé (1736-1818), homme de guerre se distingua pendant la guerre de Sept Ans. Se piquant de libéralisme, il fut un des premiers à refuser la Révolution et émigra, dès la prise de la Bastille, aux Pays-Bas, Turin, Worms. En 1792, lorsque la guerre éclata, il organisa le « *Corps de Garde* », plus tard « *Armée de Condé* », pour combattre la France Révolutionnaire.

Cette armée obtint des succès en Alsace (1793), puis jusqu'en 1797. Repliée en Russie après Campoformio (18 octobre 1797), elle disparut en 1801.

Retiré en Angleterre, le Prince abandonna la vie politique; il rentra en France après la mort de son petit fils le Duc d'Enghien.

Les Condéens « participèrent ainsi à la campagne de 1793, attaquèrent les lignes de Wissembourg et cantonnèrent dans les villages voisins pendant de longues semaines, où, selon un historien du Corps, la pratique du jeu se répandit au point qu'il fallut des démarches personnelles du Prince pour qu'on ne jouât pas aux avant-postes. »²⁸⁹

« Au mois d'octobre l'armée de Condé prit part aux opérations qui amenèrent la prise des positions Républicaines dans des conditions particulièrement difficiles puisque les défenseurs perdirent huit mille hommes tués, et seulement neuf cents prisonniers. »

« Les occupants établirent aussitôt de nouvelles autorités civiles dans les villes conquises, mais ne purent s'emparer de Strasbourg dont la possession leur eût été cependant des plus utiles avec la mauvaise saison. Au contraire le premier combat

²⁸⁹ Les Emigrés Français 1789-1825 sous divers drapeaux p.166

de Bertsheim, qui se termina par une victoire des Condéens, demeurés maître de la position un instant perdue, coûta assez cher, au moins selon l'optique du temps, puisque la cavalerie noble perdit 23 hommes, l'infanterie noble 14, l'artillerie 2 et les troupes soldées 15 hommes soit moins d'un centième de l'effectif. » 2. décembre.

Martignac prit part à ce combat ainsi qu'à celui qui eut lieu six jours plus tard et « *coûta à l'infanterie noble 13 tués, 5 à l'artillerie, aucun à la cavalerie, mais 80 aux trois régiments soldés*²⁹⁰ » 8 décembre.

La liste nominative des tués nobles lors de ces deux affaires dites « *de Berstheim* » nous est connue.

« *M. de Martignac, officier général, fut emporté par un boulet près d'un feu de bivouac, quand l'affaire était déjà finie. Il n'eut que le temps d'exprimer le regret de n'avoir pas assez vécu pour voir le rétablissement de la monarchie*²⁹¹ ». Il était maréchal de camp dans l'infanterie noble.

La mort de Martignac est relatée ailleurs de la façon suivante: « *Deux lieutenants généraux, Gelb et Martignac furent tués celui-là par un éclat d'obus dans les rangs de l'infanterie noble, celui-ci (Martignac) par un coup de canon au bivouac, tandis qu'il s'entretenait avec le Prince de Condé. Gelb avait commandé la province d'Alsace et Martignac les places de Landau et de Huningue. »* Gelb était âgé de 80 ans²⁹².

Ainsi périt tristement ce brillant officier.

Nous n'avons pu retrouver son acte de décès, car « *les registres d'Etat Civil de Berstheim ont été détruits par faits de guerre en 1870 et 1944; ils n'ont pas été reconstitués* ». ²⁹³

²⁹⁰ Histoire de l'Armée de Condé Th.Muret. Tome 1 p.202-203.

²⁹¹ Hoche et l'Armée du Rhin. p.120-121.

²⁹² L'Armée et ses problèmes au XVIII^e siècle E.G Léonard p.319.

²⁹³ Correspondance avec le secrétaire de mairie de Berstheim, que nous remercions vivement pour son aide.

Les Archives Communales de Sommières conservent plusieurs délibérations concernant la maison de « l'Emigré » Martignac²⁹⁴. Les conseillers municipaux devant l'exiguïté de la Maison Commune ont décidé de s'y installer²⁹⁵.

« Sept prairial AN IV (26 mai 1796): la maison Martignac, lieu de séance de l'administration municipale a été mise en vente. La maison commune qui ne contient qu'une seule pièce peut à peine suffire pour le besoin de l'agent municipal. Les conseillers s'opposent à cette vente... »

Quinze messidor AN IV (3 juillet 1796): nouvelle demande pour conserver la maison Martignac pour servir à la tenue des séances, tribunal de police, dépôt des archives, divers bureaux de l'administration, archives du Juge de Paix.

Treize fructidor AN IV (30 août 1796): lettre du citoyen Etienne Aubanel, cessionnaire du citoyen Massot de Nîmes adjudicataire de la maison ayant appartenu à l'émigré Martignac, (qui désire prendre possession de son bien).

Dix huit vendémiaire AN V (9 octobre 1796): le Département ordonne de "vuider" la maison dans les trois jours.

Vingt trois brumaire AN V (13 novembre 1796): la maison Martignac, émigré, adjudgée à Massot de Nîmes a été cédée à Aubanel-Cadel.

On envoie Gontier et Combes voir la situation de l'ancienne Maison Commune; il y a un besoin urgent de réparations, ainsi que d'une salle et des prisons dans le bas ».

Nous pensons que la dite maison était située dans le pâtre formé par la Place de la République, la rue E. Dumas, la rue colonel Vialla, la chapelle du Pensionnat Maintenant.

²⁹⁴ Les biens des émigrés ont été mis sous séquestre le 24 mars 1792. Les premières ventes se font à partir du 3 juin 1793.

²⁹⁵ Archives Communales de Sommières 1D1.